

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE LA PROVENCE VERTE**

Séance du 29 janvier 2018

Nombre de délégués des Communes en exercice : 30

Nombre de membres présents ou représentés : 30

Délibération n° 2018-04

Objet de la délibération : Délibération relative à la demande de subvention au titre de l'étude d'opportunité Economie Sociale et Solidaire dans les quartiers prioritaires en contrat de Ville de Brignoles

L'an deux mille dix-huit, le vingt-neuf janvier, à 14 heures 30, le Bureau communautaire de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Maison des services publics de Brignoles, sous la présidence de Madame Josette PONS, Présidente.

Présents : MME Josette PONS, M. Jean-Pierre MORIN, M. Jean-Claude FELIX, M. Didier BREMOND, M. Gérard FABRE, M. Gérard BLEINC, M. Romain DEBRAY, M. André GUIOL, M. Sébastien BOURLIN, M. Jean-Michel CONSTANS, MME Pierrette LOPEZ, M. Franck PERO, M. Jean-Pierre VERAN, M. Patrick GENRE, M. Jacques PAUL, M. Serge LOUDES, M. Michaël LATZ, M. Eric AUDIBERT, M. Gilles RASTELLO, M. Christophe PALUSSIÈRE, MME Jeannine D'ANDREA, M. Pierre GAUTIER, M. Michel GROS, MME Mireille BŒUF, M. Philippe VALLOT, M. Denis LAVIGOGNE, M. Bernard SAULNIER, M. Philippe DROUHOT, M. Bernard VAILLOT

Absent excusé ayant donné pouvoir : M. Christian RIOLI à M. Jean-Pierre VERAN

Secrétaire de Séance : M. Philippe VALLOT

Monsieur Sébastien BOURLIN expose :

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, et notamment son article 35 ;

VU l'arrêté n°41/2016-BCL de Monsieur le Préfet du Var du 5 juillet 2016 portant création de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte ;

VU la délibération n° 2017-240 du Conseil de Communauté du 11 décembre 2017 relative au projet de statuts de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;

VU l'avis favorable donné par le comité de programmation LEADER Provence Verte dans sa séance du 4 décembre 2017 ;

CONSIDERANT que dans le cadre du diagnostic du contrat de ville de Brignoles, l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) a été identifiée comme constituant une réponse particulièrement adaptée aux attentes des habitants du quartier ;

CONSIDERANT que le besoin en projet relevant de l'innovation sociale est très fort dans ces quartiers ;

CONSIDERANT que les travaux de la commission communautaire emploi / formation / insertion ont permis d'identifier que l'Economie Sociale et Solidaire constitue également un levier fort de l'accès à l'emploi ;

CONSIDERANT que malgré le développement d'initiatives réussies, il persiste une difficulté à financer les projets en Economie Sociale et Solidaire ;

CONSIDERANT que le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte-d'Azur, en tant que nouvelle autorité de gestion du Fonds Européen FEADER, a sélectionné le Syndicat Mixte du Pays de la Provence Verte (SMPPV) en partenariat avec le Syndicat Mixte de Préfiguration du Parc Naturel Régional (PNR) de la Sainte-Baume comme structure porteuse du Groupe d'Action Local LEADER 2014-2020 (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) ;

CONSIDERANT que LEADER est le nouveau dispositif contractuel développé par le Conseil Régional auprès de ses territoires afin de rationaliser les dispositifs existants, d'améliorer la lisibilité de l'action régionale et de pérenniser l'action et les financements régionaux ;

CONSIDERANT l'appel à propositions LEADER et son axe 2.2 « renforcer le lien social par de nouvelles solidarités » ;

CONSIDERANT que le projet présenté a pour objectif d'élaborer un schéma de l'Economie Sociale et Solidaire en Quartiers prioritaires et de créer les conditions d'émergence de projets en économie sociale et solidaire. Il s'agit à terme de permettre la venue de porteurs extérieurs à la Commune dans le champ de l'Economie Sociale et Solidaire et de permettre à des habitants de porter eux-mêmes ou en s'adossant à ces extérieurs, des projets en Economie Sociale et Solidaire ;

CONSIDERANT qu'il est attendu de ce projet qu'il apporte une culture commune en matière d'Economie Sociale et Solidaire au niveau de la Communauté d'Agglomération, que la réflexion soit élargie à l'ensemble de la Provence Verte et, notamment, aux quartiers centres de Saint-Maximin la Sainte-Baume ;

CONSIDERANT que le plan prévisionnel de financement est le suivant :

Dépenses		Recettes		
Postes de dépenses	Montant TTC	Concours financiers	Montant	Taux
Prestations externes :	21 060,00 €	Union Européenne FEADER - LEADER Provence Verte Sainte-Baume	12 452,40 €	54,0 %
Frais de déplacement/hébergement/restauration	600,00 €	Contreparties publiques nationales (Conseil Régional PACA et/ou Conseil Départemental du Var)	8 301,60 €	36,0 %
Achats matériel informatique	1 400,00 €	Autofinancement	2 306,00 €	10,0 %
TOTAL	23 060,00 €	TOTAL	23 060,00 €	

Il est demandé au Conseil de Communauté :

- d'approuver le projet relatif à la rédaction d'un schéma de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) en Quartiers prioritaires en contrat de Ville de Brignoles,
- d'approuver le plan de financement s'y rapportant,
- d'approuver les demandes d'aides financières auprès de l'Union Européenne (LEADER Provence Verte Sainte-Baume), du Conseil Régional PACA et du Conseil Départemental du Var dans le cadre de ce projet,
- et d'autoriser la Présidente ou son représentant, à accomplir toute démarche et signer tout document se rapportant à cette demande.

Les crédits correspondants seront inscrits au Budget 2018 et aux suivants.

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire approuve, à l'unanimité, cette délibération.

*Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture
le
et publication ou notification
le*

Fait et délibéré à Brignoles, le 29 janvier 2018

La Présidente,

Josette PONS

